

MAIRIE DE FAYET
Allée de la Ringade
12360 FAYET

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

Le 13 octobre 2017 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présents : Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur NOUVEL Benoît, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Madame ROQUES Céline.

Étaient excusés : Monsieur CREBASSA Bruno, Monsieur OLIVIER Serge absent avec procuration à Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

A été nommé secrétaire de séance : Christophe BRU

ORDRE DU JOUR

1. Délibération pour demande d'ouverture de lignes de trésorerie correspondante aux montants des subventions attribuées pour les différents projets d'investissement.
2. Délibération pour modifier le prix de la voiture.
3. Délibération sur le montant des loyers des logements communaux
4. Questions Diverses

1. Délibération pour demande d'ouverture de lignes de trésorerie correspondante aux montants des subventions attribuées pour les différents projets d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle les différents projets d'investissements qui sont :

Fin des travaux de l'école et mise en accessibilité de la mairie et de l'école.

Modification du camping pour le sortir de la zone inondable

Résolution des problèmes liées à l'eau potable

Remplacement de la passerelle à Laroque

Pour ces différents projets des subventions ont déjà été obtenu notamment pour une partie des travaux de l'école et pour le remplacement de la passerelle à Laroque.

Pour la résolution des problèmes sur l'eau potable, projet prioritaire, des validations subventions sont attendues sous peu.

Monsieur le Maire rappelle le principe de base pour toucher les subventions obtenues, soit, une fois les travaux effectués, la collectivité paye ces factures, et ensuite soumet à l'organisme financeurs la demande de versement de la subvention. Durant cette période qui est plus ou moins longue la collectivité doit assurer l'avance de trésorerie ce qui pour une collectivité comme la nôtre peu dans certains cas devenir problématique. Monsieur Le Maire s'est rapproché des banques pour connaître les modalités dans ce type de fonctionnement.

Dans tous les cas les ouvertures de prêts relais se feront au dernier moment et seront remboursées dans leurs intégralités au moment où la subvention sera reversée à la collectivité.

Monsieur Le Maire propose de prendre une délibération favorable à ce principe de fonctionnement.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'autorisation à Monsieur le Maire de souscrire au besoin les prêts relais.**

2. Délibération pour modifier le prix de la voiture.

Monsieur Le Maire propose d'élargir le champ de négociation possible quant à la vente du véhicule municipal.

Actuellement suite au dernier conseil municipal la voiture est proposée à la vente à 3500 € et la marge de négociation peut ramener le prix à 3200€.

Monsieur le Maire propose d'abaisser à 3000 € le prix mini de ventes.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote la marge de négociation à un minima de 3000€ (à débattre en fonction de la demande)**

3. Délibération sur le montant des loyers des logements communaux

Monsieur Le Maire signale que depuis de nombreuses années des travaux de réparation, d'entretiens sont effectués par la collectivité dans les appartements.

Ces travaux pèsent lourd dans le budget et l'équilibre devient sensible.

Monsieur le Maire propose plusieurs scénarios de révision du montant des loyers sur le principe d'une hausse fixe et identique sur chaque loyer.

Une autre proposition durant le conseil est faite avec plutôt qu'une hausse fixe, l'application d'un pourcentage à chaque loyer.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote une hausse de 5% sur chaque loyer avec mise en application au 01/01/2018.**

4. Questions Diverses

Téléphonie portable sur la commune :

Monsieur le Maire suit le dossier, les dernières informations datent de fin septembre 2017 et sont les suivantes :

Date prévisionnelle de mise en service entre 12 à 14 mois

Autres infos concernant le téléphone :

Des travaux d'implantations de 14 poteaux téléphoniques vont être effectués sur Lagraverie, cette opération n'a pas de lien direct avec la Mairie.

Points d'avancement sur la problématique eau potable sur la commune :

Monsieur le Maire est au plus près du sujet, suite à la réception en août d'un cahier des charges d'accompagnement rédigé Aveyron Ingenierie un appel d'offre a été lancé pour trouver un bureau d'étude qui aura pour mission de proposer différents scénarios de résolution des problèmes passés ainsi qu'une mise aux normes de l'ensemble de la commune.

3 bureaux d'études sur 7 ont répondu favorablement à cet appel d'offre.

L'ouverture des enveloppes qui a eu lieu le mardi 03/10/2017 en présence de Monsieur Jacques Gauer et Monsieur Michel Nouvel a permis d'analyser les différentes propositions et de retenir le bureau d'études GAXIEU pour un montant total de la prestation s'élevant à 4000€ TTC.

La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 13/10/2017 en mairie avec la présence de l'ARS, la police de l'eau, Aveyron Ingenierie et le bureau d'études.

Monsieur Le Maire informe que l'objectif fixé est qu'une solution définitive soit mise en place sur fin 2017 début 2018.

Projet Eolien bois de Saint Thomas

La commune de Fayet répond favorablement au projet d'étude.

Etude de faisabilité de microcentrale électrique sur la Nuejous

Le parc des Grands Causses a lancé une étude de faisabilité pour une production d'électricité à laquelle Monsieur Le Maire avait répondu favorablement aux printemps derniers.

Un bureau d'étude a le projet en main et rendra ces résultats prochainement.

Etude de faisabilité de production électrique par panneau solaire sur toiture des bâtiments communaux

Le parc des Grands Causses a lancé une étude de faisabilité pour une production d'électricité à laquelle Monsieur Le Maire avait répondu favorablement.

Sécurité

Dans son budget investissement, la commune a projeté la mise en place de cousin berlinois à Laroque et à Fayet afin de proposer une parade au problème de vitesse dans la traversée des 2 bourgs qui pourrait finir par un drame si la situation reste en l'état.

A Laroque ils seront installés au passage piéton du monument aux morts et à Fayet ils seront installés à proximité des poubelles à côté de l'ancienne poste à la sortie de Fayet direction Camares.

Le financement de cet investissement est bouclé.

Ventes Terrains municipaux

Monsieur le Maire indique que les 2 terrains restants du lotissement seront aussi en vente à l'agence immobilière de Camares.

Passerelle de Laroque

Monsieur Le Maire a rencontré 2 fois une entreprise spécialisée, mais vu la complexité du dossier a décidé de faire appel aux compétences d'Aveyron Ingenierie pour monter un cahier des charges.

Ce cahier des charges va être remis prochainement afin de lancer un appel d'offre global permettant de choisir un maître d'œuvre qui portera ce dossier.

Informations complémentaires :

Suite à une réunion avec la présence d'Aveyron Ingenierie et la police de l'eau un point majeur a été souligné à Monsieur le Maire concernant l'implantation de la passerelle et sur le fait que la hauteur minimale d'implantation de celle-ci devra être supérieure à la hauteur définie comme hauteur de la crue centenaire.

Tous les sujets étant épuisés Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 45.